

## Les allocations d'insertion : qu'est-ce que c'est?

**L'allocation d'insertion est une allocation accessible après les études.** Historiquement, cette allocation qui date de 1945 visait à octroyer une allocation aux jeunes à l'issue de leurs études professionnelles en attendant leur mise à l'emploi. Au fur et à mesure, cette allocation est devenue un revenu minimum pour tous les jeunes sans emploi, à l'issue de certaines études même moins qualifiées.

Elle a depuis subi de nombreuses réformes allant vers plus de restrictions. En 2012, alors qu'elle était soumise à un stage d'attente de 9 mois et octroyée à durée illimitée, le gouvernement Di Rupo a : prolongé le stage de 9 à 12 mois, instauré la condition de réussite de deux évaluations pour ouvrir l'accès au droit et, limité à 3 années ce droit aux allocations.

Avec le gouvernement Michel, cette dynamique restrictive s'est poursuivie, actuellement, il faut :

- ☞ avoir terminé des études qui ouvrent le droit ,
  - ☞ avoir réalisé le stage d'insertion professionnelle et l'avoir terminé avant 25 ans,
  - ☞ demander ses allocations d'insertion avant 25 ans auprès d'un organisme de paiement,
  - ☞ si vous introduisez votre demande avant 21 ans, il y a des conditions de diplôme à respecter .
- Après 21 ans, il faut avoir suivi, pas nécessairement réussi, la dernière année d'études ouvrant le droit (6<sup>ème</sup> en général, 3<sup>ème</sup> en professionnel par exemple).

Cette mesure cible les jeunes qui sont en décrochage scolaire et qui sortent des études sans diplôme ainsi que ceux et celles qui, au contraire, font de longues études et ne sont pas diplômé-e-s avant leurs 24 ans.

Autrement dit, si tu es en décrochage scolaire, tu risques le décrochage social, ET, si tu as fait de longues études, il faut avoir la chance de trouver vite un emploi dans ton domaine, si non, tu devras compromettre ton projet professionnel en acceptant n'importe quel emploi.

Ces mesures dites économiques sont, en fait, idéologiques. Elles poussent les jeunes à accepter n'importe quel mini-job, à n'importe quel prix. Le monde du travail, sous la pression d'une armée de réserve prête à tout pour sortir du chômage, ne pourra plus résister à la dégradation de ses conditions de travail.

Nous devons promouvoir une société basée sur la solidarité et le progrès social et lutter contre des mesures qui nous ramènent aux siècles derniers !



# Pour ou contre la suppression des allocations d'insertion après les études ? Qu'en pensez-vous ?



## CE QU'ILS DISENT



**PS**

**CONTRE :** « on doit faire en sorte que les gens qui ne trouvent pas d'emploi, indépendamment du nombre d'années, puissent bénéficier de cette allocation d'insertion »



**Ecolo**

**CONTRE :** « je me suis opposé (...) à ce qu'on les supprime parce que c'était une aide à l'entrée à la vie active pour les jeunes »



**PTB**

**CONTRE :** « on est en train de précariser énormément de gens qui rentrent sur le marché de l'emploi donc je ne vois aucune utilité à le faire... »



**MR**

**POUR :** « on ne peut pas considérer qu'à la sortie de l'école (...) l'horizon soit le chômage... »



**DéFI**

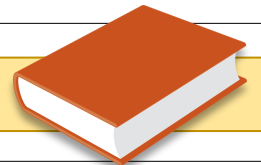
**CONTRE MAIS :** « nous souhaitons que ces allocations soient couplées nécessairement à une formation qualifiante »



**CDH**

**CONTRE :** « nous sommes contre la suppression des allocations d'insertion, nous souhaitons maintenir le système et l'assouplir... »

## CE QU'ILS ÉCRIVENT :



**NE PARLE PAS DE LA SUPPRESSION DU DROIT AUX ALLOCATIONS MAIS** prévoit la récupération de ce droit pour les publics de jeunes très éloignés de l'emploi via la formation...

**Ecolo**

**RIEN SUR LA SUPPRESSION DES ALLOCATIONS D'INSERTION** mais Ecolo imagine un revenu accordé à tous les jeunes entre 18 et 26 ans. Il serait égal à 460 euros et remplacerait les allocations familiales pour les plus de 18 ans et le crédit d'impôt pour enfant à charge.



**CONTRE :** « nous annulons la limitation du droit aux allocations d'insertion »

**MR**

**RIEN SUR LA SUPPRESSION DES ALLOCATIONS D'INSERTION**

**DéFI**

**RIEN SUR LA SUPPRESSION DES ALLOCATIONS D'INSERTION** mais le parti propose de « maintenir le montant de l'allocation d'insertion pendant toute la durée de la formation dans les CISP, que cette formation soit suivie à temps plein ou à temps partiel. »



**RIEN SUR LA SUPPRESSION DES ALLOCATIONS D'INSERTION**



## CE QU'ILS FONT

Le PS, le MR et le CDH ont voté la limitation des allocations d'insertion dans le temps. En conséquence depuis 2015, on estime à 50000 personnes le nombre de personnes exclues des allocations d'insertion et ça continue.

Les autres partis étant dans l'opposition ont voté contre, il est difficile de savoir ce qu'ils auraient fait s'ils avaient été dans la majorité. Il sera très intéressant de voir comment les partis qui s'y engagent arriveront à mettre un terme à la limitation des allocations dans le temps. Pour cela, il va falloir que, non seulement, ils gagnent les élections avec un très beau score (qui les rendrait incontournables) mais qu'en plus, ils conditionnent leur participation au pouvoir au fait que la limitation des allocations d'insertion dans le temps soit supprimée.